

Paris, le 25 février 2019 – Communiqué de presse

Victoire pour les jeunes chercheur-es : le gouvernement renonce à discriminer financièrement les doctorant-es étranger-es

La Confédération des jeunes chercheurs (CJC) se félicite du recul du gouvernement concernant une éventuelle hausse massive des frais d'inscription en doctorat pour les étranger-es non communautaires. Ce recul en appelle d'autres, pour les autres niveaux de diplôme. Nous espérons cependant que cette annonce constitue un geste d'apaisement adressé aux jeunes chercheur-es, qui ouvre enfin la voie à de premières mesures s'attaquant à la précarité massive chez les jeunes chercheur-es.

Le plan "Bienvenue en France" annoncé par le Premier ministre le 19 novembre dernier prévoyait une multiplication par dix des frais d'inscription en doctorat pour les jeunes chercheur-es étranger-es non communautaires, passant de 380 € à 3770 €. Les associations de jeunes chercheur-es réunies en assemblée générale de la CJC le 25 novembre s'étaient prononcées avec la plus grande fermeté contre ce projet¹. Plusieurs mois de mobilisation dans nos universités et organismes aux côtés de l'ensemble des organisations représentatives de l'enseignement supérieur et la recherche² (ESR) ont conduit une grande part des institutions de l'ESR françaises à rejeter sans ambiguïté ce projet, dans son principe comme dans ses conséquences prévisibles³.

Nous tenons à saluer les recommandations sur les doctorant-es de la mission de concertation sur "Bienvenue en France". Après avoir auditionné la CJC le vendredi 8 février, celle-ci s'est ralliée aux arguments que nous avons portés avec d'autres acteurs du doctorat en défendant dans son rapport l'exclusion des doctorant-es du périmètre de la hausse des frais⁴, mais également la généralisation du titre de séjour "passeport talent chercheur" pour les doctorant-es, et des mesures pour sortir ces dernier-es « de la précarité et de l'illégalité ». La ministre a finalement annoncé ce dimanche dans un entretien au *Journal du dimanche* que le gouvernement renonçait à la hausse différenciée des frais d'inscription pour les doctorant-es, sans dire mot des autres recommandations concernant les doctorant-es, et tout en maintenant la mesure pour le reste des usager-es.

Un projet qui reste néfaste

La CJC reste fermement opposée au principe d'une différenciation des frais d'inscription sur la base de la nationalité, et le problème reste aujourd'hui entier pour les étudiant-es de licence et de master. La majorité des doctorants et doctorantes internationales viennent s'inscrire dès le master dans nos universités, afin de s'insérer dans de meilleures conditions dans la recherche française. Le maintien de la hausse des frais au niveau master, en particulier, constitue donc encore un danger pour la démographie du doctorat et l'internationalisation de notre recherche. L'effondrement prévisible du nombre d'étudiant-es étranger-es en master réduirait d'autant le vivier international de recrutement en doctorat,

¹ Appel des associations de la CJC, 25 novembre 2018, https://cjc.jeunes-chercheurs.org/positions/appel_cjc_25112018.pdf.

² Appel inter-organisations du 5 février 2019, https://cjc.jeunes-chercheurs.org/expertise/etrangers/2019-02-appel_intersyndical.pdf.

³ Suivi des prises de position dans l'enseignement supérieur et la recherche, <https://cjc.jeunes-chercheurs.org/expertise/etrangers/suiviposition.php>.

⁴ Rapport de la mission de concertation, <https://www.ladocumentationfrancaise.fr/var/storage/rapports-publics/194000166.pdf>.

si le gouvernement s'entêtait dans cette voie. La CJC participera donc aux prochains rassemblements prévus, notamment le mercredi 27 février à 12h devant le campus de Jussieu.

Un premier pas vers le retour du dialogue

Ce geste d'apaisement en direction des jeunes chercheur-es constitue toutefois un premier pas vers le retour du dialogue. Alors que 30 % des doctorant-es entament encore leur travail de recherche doctorale sans être rémunéré-es pour cela⁵, et que les universités continuent à faire travailler une dizaine de milliers d'entre elles et eux avec le statut de vacataires d'enseignement qui les prive de la protection d'un contrat de travail, la CJC appelle le gouvernement à prendre enfin de premières mesures en faveur de la situation sociale des jeunes chercheur-es. Elle a déjà fait de nombreuses propositions en ce sens – contractualisation progressive de l'ensemble des doctorant-es, abrogation du statut d'agent temporaire vacataire... – et continuera de se mobiliser pour qu'elles se concrétisent.

⁵ *État de l'emploi scientifique en France, rapport 2018*, <http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/pid35205/etat-de-l-emploi-scientifique.html>, p. 52.

Confédération des Jeunes Chercheurs

Formulaire de contact presse sur <http://cjc.jeunes-chercheurs.org/presentation/presse/>.

La CJC (Confédération des Jeunes Chercheurs) est une association de loi 1901, nationale et pluridisciplinaire. Elle regroupe une quarantaine d'associations de doctorant-e-s et de docteur-e-s en emploi non permanent, bénévolement impliqués dans la valorisation du doctorat et sa reconnaissance en tant qu'expérience professionnelle. Au niveau national, de par son expertise sur le doctorat, elle est une interlocutrice privilégiée des pouvoirs publics (Gouvernement, Parlement, Conseil National de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche...) et de toute structure souhaitant échanger sur le sujet (associations, entreprises, syndicats...). Au niveau européen, elle participe à la réflexion sur le doctorat et les jeunes chercheur-e-s par l'intermédiaire de la fédération d'associations EURODOC, dont elle est membre fondatrice.

Contact presse : Blaise-Maël Retailleau
presse@cjc.jeunes-chercheurs.org

Confédération des Jeunes Chercheurs
Campus des Cordeliers, 15 rue de l'école de médecine
75 006 Paris